

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2002)
Heft: 4

Artikel: Hôtellerie durable
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-643013>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENERGIE ET TOURISME

Hôtellerie durable

Davos est bien ensoleillée: l'installation solaire de Siegfried Ritter sur le toit de son hôtel.

La Semaine de l'énergie de Saas-Fee a mis en évidence le potentiel insoupçonné du secteur touristique en matière d'économies d'énergie.

Saas-Fee s'est vu décerner le 21 juin le label Cité de l'énergie. La station haut-valaisanne rejoint les quelque 70 communes ayant reçu cette distinction, preuve de leur politique énergétique responsable. La remise du label a eu lieu pendant la Semaine de l'énergie organisée du 17 au 21 juin par la station pour sensibiliser la population, les acteurs économiques et politiques aux questions énergétiques et aux moyens de les résoudre. Sous le thème «Energie et écologie dans l'hôtellerie», elle déboucha sur quelques constatations surprenantes.

Sans investir. Une infime minorité d'hôtels suisses a recours à l'énergie solaire. «La faute peut-être à la faiblesse des moyens financiers disponibles», estime Siegfried Ritter, hôtelier à Davos. Intervenant lors d'un des multiples débats, il a prôné la solution du contracting.

C'est celle qu'il a choisie pour faire installer, il y a cinq ans, 46 m² de capteurs solaires sur le toit de son hôtel. Sans investir un centime: une entreprise spécialisée a réalisé à ses frais l'installation qui alimente un chauffe-eau de 1400 litres.

En contrepartie, l'hôtelier lui achète l'énergie fournie à un prix toutefois plus élevé – entre 2500 et 3000 francs par an – que si l'eau était chauffée au mazout. Mais Siegfried Ritter y voit plutôt un instrument de marketing: la «douche solaire» devient un argument publicitaire.

Labels. Ce n'est qu'un exemple des nombreuses applications du concept d'énergie durable dans l'hôtellerie. Grâce aux douches à faible consommation, un projet-pilote dans douze hôtels a montré que les économies d'eau douce pouvaient atteindre 66%, réduisant d'autant les eaux usées et l'énergie utilisée. Le spécialiste MINERGIE Carlo Mathieu a souligné que cela se traduisait par une réduction des coûts de l'ordre de 120 francs par chambre.

Carlo Mathieu a en outre fait un tour d'horizon des labels énergétiques, s'arrêtant en particulier sur l'étiquette Energie. Obligatoire depuis le début de l'année, elle indique, conformément aux directives de l'Union européenne, le rendement énergétique des grands appareils électriques.

Potentiel. Mais la technologie ne saurait à elle seule régler tous les problèmes. Urs Jenny, planificateur et consultant pour l'hôtellerie, met en garde contre un excès de confiance dans la technique et appelle à davantage réfléchir sur

notre rapport à l'énergie. Cela englobe l'organisation du travail et le choix des procédés (par exemple de cuisson). Les grandes cuisines pourraient par exemple générer de 10% à 40% d'économies d'énergie. Urs Jenny a calculé que si les hôtels et restaurants de Suisse réduisaient leur consommation de 10%, cela représenterait une économie de 54 millions de francs.

Quelques règles empiriques permettent de déterminer si un établissement est regardant ou non sur sa consommation. En voici deux parmi celles citées par Natalie Theler, du Service de l'énergie valaisan:

- Il y a potentiel d'économie lorsque la facture énergétique dépasse 2% du chiffre d'affaires.
- Les coûts énergétiques par unité de prestation (1 nuitée ou 4 repas chauds) devraient normalement se situer entre 2 et 4 francs suivant la catégorie de l'hôtel.

Coûteuses émotions

«Un changement de nos habitudes réaliserait d'importantes économies de carburant sans affecter la mobilité ni la fonctionnalité des moyens de transport.» Meinrad Eberle, professeur à l'EPFZ et directeur de l'Institut Paul Scherrer, a prononcé à Saas-Fee, où tout trafic motorisé a été banni, un plaidoyer pour une utilisation rationnelle des moyens de transport. Dans son exposé, intitulé «Perspectives énergétiques à long terme – De la nécessité d'agir aujourd'hui», Meinrad Eberle a souligné combien l'automobile répondait en partie à des besoins émotionnels en parfaite contradiction avec une politique énergétique responsable. En citant notamment le désir de moteurs puissants ou la vogue des 4x4 qui gaspillent de l'énergie. «Si l'automobile ne satisfaisait que des besoins commerciaux, sa consommation de carburant serait moins élevée», affirme le professeur Eberle.

■ SuisseEnergie mise sur les mesures librement consenties par l'économie pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. A cet effet, une directive sur des **conventions** a été édictée en 2001, en étroite collaboration avec les milieux économiques. Elle porte aujourd'hui ses premiers fruits. Le 17 juin, Moritz Leuenberger a annoncé, lors de l'assemblée de l'association faitière *cemsuisse* à Berne, une convention de ce type pour l'**industrie du ciment**. Première branche du secteur secondaire à franchir le pas, l'industrie du ciment s'est engagée à réduire jusqu'en 2010 ses émissions fossiles de CO₂ de 44% par rapport à 1990, et de poursuivre la réduction des **émissions de CO₂** dues aux processus. Un succès entraînerait l'exemption d'une éventuelle taxe sur le CO₂. «Un bon signal pour la politique climatique et énergétique de la Suisse», a commenté Moritz Leuenberger. En outre, la branche entend main-

tenir la part des **déchets incinérés** à 40% – chiffre élevé en comparaison internationale – et améliorer l'efficacité énergétique. Sa vision pour 2010: -55% d'émissions de CO₂ par rapport à 1990, soit 8% de moins qu'en 2000. La convention devrait être signée au deuxième semestre 2002. Elle découle de la loi sur le CO₂, qui constitue avec le programme SuisseEnergie l'instrument majeur de la politique climatique.

Signaux positifs

■ **Le solaire n'est pas un luxe!** L'installation d'un **chauffage solaire** peut être **répercutée** sur les **loyers**, selon le **tribunal civil** de Neuchâtel. «L'énergie solaire présente des avantages pour la collectivité dans son ensemble (elle est non polluante, renouvelable et son utilisation à large échelle serait de nature à améliorer la qualité de l'air). Les dispositions légales

adoptées par les pouvoirs publics tendent toutes à favoriser un usage de plus en plus large de ce type d'énergies renouvelables. Dans ce contexte, la qualification de luxe pour des capteurs solaires doit être niée, également dans la mesure où on peut attendre des locataires qu'ils participent à un effort collectif de et au bénéfice de la communauté.» Par cet argumentaire, le tribunal civil du district de Neuchâtel a débouté des locataires qui s'opposaient à ce que l'on répercuter sur leurs loyers l'installation de capteurs solaires sur le toit de leur immeuble pour la production d'eau chaude dans le cadre de la rénovation de la maison. Pour les locataires, le solaire représentait un «luxe dispendieux». Si le juge leur avait donné raison, cela aurait sérieusement hypothéqué l'avenir de l'énergie solaire, compte tenu que 70% des Suisses sont locataires.